

2023-2343
2024-02-20

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant la pyréthrine RVD2023-06. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 03/02/2025 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-2343
2024-02-20

Granules pour fourmis SCORPIO

COMMERCIAL

INSECTICIDE

GRANULE SOLUBLE

Pour une utilisation à l'extérieur autour et sur le périmètre des bâtiments et pour une utilisation à l'extérieur sur les terrasses et les patios pour tuer les fourmis.

Pour une utilisation en extérieur sur les nids de fourmis autour des bâtiments pour tuer les fourmis.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Avertissement, contient les allergènes lait et graines de sésame

PRINCIPE ACTIF : Pyréthrinés 0,175 %

N° D'HOM. 33342 LOI P.A.

Contenu net : 0.5 à 960 kg

W. Neudorff GmbH KG, An der Mühle 3,
31860 Emmerthal, Allemagne

Agent canadien
Neudorff North America
PO Box 178
Brentwood Bay, C.-B. V8M 1R3
250-652-5888

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MISES EN GARDE:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

POUR USAGE EXTÉRIEUR SEULEMENT : Éviter d'appliquer directement dans les étangs, les ruisseaux et les lacs.

NE PAS appliquer aux surfaces qui peuvent entrer en contact avec la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.

NE PAS entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées pendant douze (12) heures.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Toxique pour les organismes aquatiques. Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter l'application dans les zones présentant une pente modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile. Éviter l'application lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite en incluant une bande filtrante végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau. Toxique pour les abeilles. Cependant, ce produit n'est pas systémique et lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions de l'étiquette, une exposition ou un risque minimal est attendu.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ENTREPOSAGE : Conservez ce produit à l'écart des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux. Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

SITES D'UTILISATION ET MODE D'EMPLOI

POUR USAGE EXTÉRIEUR SEULEMENT

NE PAS appliquer en présence des personnes ou des animaux de compagnie.

Les Granules pour fourmis SCORPIO élimineront les fourmis.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles

dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour combattre les organismes aquatiques nuisibles. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

SCORPIO PEUT ÊTRE APPLIQUÉ DANS LES SUITES ZONES

EXTÉRIEURES : Zones aménagées, jardins ornementaux, gazon (comme celui des pelouses, terrains de sport, aires de loisirs, terrains de golf, gazon commercial, gazon en plaques et zones tampons engazonnées), zones non cultivées (telles que parcs, terrains de jeux, cimetières, aires de pique-nique, bords de route, terrains de camping, sites industriels, terres en jachère), terrasses, patios, balcons, sentiers, trottoirs, allées, emprises; sur le sol autour des structures résidentielles, institutionnelles, commerciales et industrielles.

Appliquer dans les endroits à l'abri de la lumière directe du soleil, si possible. Utiliser le taux plus élevé en cas de fortes infestations selon les instructions pour chaque méthode d'application spécifique. Le traitement ne doit être répété qu'après 7 jours si le problème de ravageurs persiste ou se reproduit. NE PAS dépasser 24 applications par an.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Comment s'inscrire:

APPLIQUER COMME UN PÉRIMÈTRE EXTÉRIEUR OU UN TRAITEMENT DIFFUSÉ UNIQUEMENT. Le périmètre d'application est de 1 m ou moins à partir de la fondation du bâtiment et jusqu'à une hauteur maximale de 1 m à partir de l'endroit où la fondation rencontre le sol. L'application par diffusion concerne les grandes surfaces structurelles extérieures (toits, murs, portes, fenêtres et fondations).

Traitement de périmètre : Disperser les granules à un taux de 10 à 15 g/m² dans une bande de 30 cm de large aux alentours des fondations des structures. Appliquer tôt le matin.

Traitement généralisé : Disperser les granules à un taux de 10 à 15 g/m² sur les sentiers des fourmis, autour des nids, des fourmilières, des monticules et des autres endroits fréquentés par les fourmis. Appliquer tôt le matin.

POUR UNE UTILISATION EXTÉRIEURE AUTOUR DE STRUCTURES HOMOLOGUÉES

Traitement généralisé : Éparpiller des granulés à raison de 10 à 15 g/m² sur les parcours de fourmis, autour des nids, des collines, des monticules et autres zones fréquentées par les fourmis sur les zones paysagées, les jardins ornementaux, le gazon, les zones non cultivées, les allées, les trottoirs, les allées et emprises. Appliquer tôt le matin.

Application par mouillage aux nids de fourmis : Dissoudre 25 à 50 g de granules dans 1 L d'eau et appliquer à une zone de 1 m² autour des entrées des nids de fourmis. Cette méthode d'application est plus efficace à l'aube ou au crépuscule, lorsque les fourmis sont dans le nid.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance, Scorpio Ant Granule contient un insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut contenir des individus naturellement résistants au Scorpio Ant Granule et à d'autres insecticides du groupe 3. Les individus résistants peuvent dominer la population d'insectes si ce groupe d'insecticides est utilisé de manière répétée aux mêmes endroits. D'autres mécanismes de résistance qui ne sont pas liés au site d'action mais qui sont spécifiques à des produits chimiques individuels, tels qu'un métabolisme accru, peuvent également exister. Des stratégies appropriées de gestion de la résistance doivent être suivies. Pour retarder la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, faites alterner l'utilisation de Scorpio Ant Granule ou d'autres insecticides du groupe 3 avec différents groupes qui contrôlent les mêmes ravageurs à l'endroit à traiter.
- L'utilisation d'insecticides doit être basée sur un programme de lutte intégrée qui comprend le dépistage et la tenue de registres, et tient compte des pratiques culturelles, biologiques et autres pratiques de lutte chimique.
- Surveiller les populations de ravageurs traités pour le développement de résistance.
- Contactez votre spécialiste local de la vulgarisation ou des conseillers en culture certifiés pour toute recommandation supplémentaire de gestion de la résistance aux pesticides et/ou de LAI pour le site spécifique et les problèmes de ravageurs dans votre région.
- Pour plus d'informations ou pour signaler une résistance suspectée, contactez W. Neudorff GmbH KG au 250-652-5888 ou sur www.neudorffpro.com.

Énoncés facultatifs :

- OLA (opérateur à la lutte antiparasitaire).
- Pour une utilisation par un OLA.
- Tue les (fourmis fourrageuses), (fourmis sucrières), (fourmis des trottoirs), (fourmis d'humidité), (petites fourmis noires), (fourmis d'Argentine), (fourmis acrobates), (fourmis brunes des champs), (fourmis des champs), (fourmis fantômes), (fourmis odorantes), (fourmis ravisseuses), (fourmis moissonneuses), (fourmis de feu), (fourmis pharaon), et autres fourmis communes
- (Produit sec) (Granules) facile(nt) à appliquer.
- Le produit est facile à utiliser, propre à manipuler et économique.
- Peut être utilisé autour des édifices commerciaux et agricoles
- Appliquer directement sur les fourmis, leurs monticules, nids et sentiers, et à l'endroit où les fourmis pénètrent dans (l'édifice)(les installations)
- Application sèche ou humide
- Peut être utilisé sec ou dissous dans l'eau

2023-2343
2024-02-20

- Ce contenant de xx (kg) (g) permet de traiter xxxx m².
- Fait avec des pyréthrine botaniques provenant de fleurs de chrysanthème.
- Fait de fleurs de chrysanthème.